

Sûreté nucléaire : pourquoi fusionner l'ASN et l'IRSN ?

En débat

Présenté par le gouvernement, le projet de regroupement entre l'Autorité de sûreté nucléaire et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire est en débat au Parlement.



La centrale du Bugey, dans l'Ain.

© AFP / Emmanuel DUNAND

Cette fusion est un frein à la relance du nucléaire, elle conduira à une désorganisation du système et à une perte de confiance du public.

Philippe Bourachot

Délégué syndical central CGT de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), membre de l'intersyndicale

Le 8 février 2023, les 1750 salariés de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) apprenaient de leur directeur général la décision du gouvernement de démanteler l'IRSN. La majorité des activités de l'IRSN allaient être absorbées par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). La question que se posaient alors tous les salariés était : qu'est-ce qui justifie cette fusion ? Toutes les parties indiquent que l'IRSN n'a jamais failli : la qualité de son travail est irréprochable et l'IRSN est reconnu nationalement et internationalement. Mais alors, pourquoi la fusion ?

Le gouvernement l'a d'abord justifiée par une nécessité de fluidifier les processus entre l'ASN et l'IRSN. Est venu ensuite un besoin de renforcer les moyens humains et financiers dans un contexte de relance du nucléaire. Enfin, est apparue l'obligation d'adapter la sûreté nucléaire aux défis de la relancenucléaire, alors que celle-ci est déjà en cours d'expertise à l'IRSN. Pourtant, avant de mettre en place une nouvelle organisation, il est une étape essentielle : réaliser un diagnostic du système existant. Mais, pour cette fusion, aucun diagnostic n'a été présenté.

Les salariés de l'IRSN avaient l'espoir de voir quelques éléments de réponse dans le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) demandé par la commission économique du Sénat sur les conséquences de ce projet. Mais, lorsque [le rapport paraît, en juillet 2023, quelle déception!](#) Malgré l'intitulé de sa première

partie, « État des lieux », rien sur les forces et faiblesses du système actuel.

L'OPECST renie ainsi sa conclusion publiée le 28 février 2023 sur le projet de réforme : « *La réforme ne peut pas faire l'économie de la plus grande transparence quant aux forces et aux faiblesses du système de contrôle actuel ; faute d'un diagnostic préalable complet, rigoureux et rapidement rendu public, le risque est de faire apparaître ce projet, au mieux comme un simple » Meccano administratif* », *au pire comme un moyen de ne pas faire obstacle aux objectifs fixés à la filière pour le renouveau du programme électronucléaire national* . »

Depuis février 2023, l'intersyndicale de l'IRSN demande à connaître les vraies raisons de ce projet. Et dans la mesure où personne ne veut nous répondre, on imagine des réponses : l'envie de contrôler les avis techniques de l'IRSN, vus comme contraignants par de nombreux acteurs, pouvant influencer la décision et freiner la relance.

Probablement qu'un rapport classifié secret-défense (rapport Verwaerde) les contient. Aujourd'hui, il n'est plus temps de connaître les motifs ou les personnes qui ont influencé le plus haut sommet de l'État pour décider de cette fusion. Il est temps que ce dernier prenne conscience que cette fusion va freiner la relance du nucléaire par la désorganisation qu'elle va engendrer ; que la fusion va nuire à la confiance du public, essentielle pour la relance du nucléaire, et enfin que si un incident nucléaire majeur devait arriver en France à cause de la déstabilisation du système par cette fusion, il en serait jugé en partie responsable.

Elle est essentielle pour fluidifier les processus d'expertise et attirer les meilleurs profils en pleine relance mondiale du nucléaire.

Stéphane Piednoir

Sénateur LR de Maine-et-Loire, président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)

Après vingt-cinq années d'une politique nucléaire qui oscille entre calme plat et véritable bashing (dénigrement NDLR), le moment est venu de renouer avec ce qui avait fait de la France, il y a cinquante ans, la référence mondiale dans ce domaine. Les défis à venir sont considérables : visites décennales qui vont s'enchaîner, émergence de technologies innovantes, déploiement de petits réacteurs (SMR), démantèlement des centrales les plus anciennes, prise en compte du dérèglement climatique... Autant de sujets qui reposent sur des autorisations minutieuses et de solides expertises.

Dès lors, la gouvernance de notre sûreté nucléaire mérite d'être questionnée. Après la désastreuse tentative de réforme initiée par le gouvernement, l'an dernier, le débat parlementaire a permis de traiter ce sujet en profondeur. Une présentation manichéenne de la situation insinue que l'expertise ne relève aujourd'hui que de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), alors qu'elle est largement partagée entre l'exploitant, qui assume pleinement la sûreté de ses installations, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et les groupes d'experts indépendants.

L'expertise est une fabrique du quotidien qui relève d'échanges multipartites, avec pour ligne directrice que la décision ne doit pas étouffer l'expertise et l'expertise ne doit pas dicter la décision. Aucune divergence en la matière ne sert utilement la cause de la sûreté. En avril 2023, l'OPECST a été saisi sur l'opportunité d'un rapprochement entre l'ASN et l'IRSN. Dans ce rapport, que j'ai commis avec le député Jean-Luc Fugit (Renaissance), il est souligné qu'il n'est évidemment pas question de baisser les exigences de sûreté dans notre pays. Qui pourrait sérieusement le prétendre ?

Rassembler au sein d'une même structure les différents pans du Meccano complexe garantissant la sûreté de nos installations

permettrait d'assurer la sérénité de la décision, tout en maintenant l'exigence qui doit caractériser toute expertise. Dans une période d'accélération du nucléaire, l'objectif premier de cette fusion est donc bien de fluidifier des processus qui ont connu quelques accrocs par le passé.

En outre, la publication des rapports d'expertise au moment de rendre publique une décision de l'autorité indépendante fait partie de nos recommandations. L'attention est également portée sur la nécessité d'attirer les meilleurs profils dans un contexte mondial de relance du nucléaire, donc de tension sur les compétences. Cela doit passer par une revalorisation des métiers concomitante au regroupement au sein de la future Autorité indépendante.

L'existence de deux cellules de crise pour gérer une même situation ne manque pas de surprendre. Comment expliquer que la gestion d'un risque d'origine nucléaire devrait relever de deux commandements différents ? L'optimisation de la dépense publique n'est ni un luxe ni un caprice, particulièrement en période de déficit abyssal. Sans mettre sous le tapis les écueils, l'examen au Sénat a validé une réforme qui doit désormais se faire sans tarder pour ne pas rater le rendez-vous nucléaire que l'exécutif s'est fixé.